



ECONOMIE & DROIT / FISCALITE



Les taxes environnementales en 2010

MEDDE
Commissariat Général au Développement Durable/
Service de l'Observation et des Statistiques

Collection *Chiffres & Statistiques*
novembre 2012

Le Service d'Observation et des Statistiques (SOeS) au sein du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) du MEDDE a publié, en novembre 2012, dans la collection *Chiffres & Statistiques*, une analyse des taxes environnementales en 2010.

L'étude du SOeS montre que le produit des taxes environnementales en France s'est élevé à 35,9 milliards d'euros (Md €) en 2010, contre 32,6 Md € en 2000 (soit une **progression de 10% en une décennie**). Le montant des recettes fiscales environnementales représente 1,9% du produit intérieur brut (PIB) et 4,4% de l'ensemble des prélèvements obligatoires.

La France se situe au **25^e rang** des Etats membres de l'UE (devant la Lituanie et l'Espagne) au regard de la part des recettes de la fiscalité écologique dans le PIB, avec le Danemark et les Pays-Bas en tête (4% chacun). La moyenne de l'UE est de 2,4%.

En 2010, les taxes sur l'énergie regroupent 76% des recettes de la fiscalité écologique, la principale taxe concernée étant la **taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques** (TICPE, anciennement la TIPP), soit les deux tiers du produit de l'ensemble des taxes environnementales.

Pour en savoir plus

- Le site du SOeS : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>
- l'analyse du SOeS : developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CS361.pdf

Les Fiches de Synthèse du CITEPA

Pollution de l'air et effet de serre

Retrouvez tous les dossiers sur

www.citepa.org/fiches-de-synthese

Espace réservé aux adhérents